

## VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2023/2024

Veillez trouver, sous ce pli, la demande de validation de votre permis de chasser « bon de commande » pour la saison 2023/2024.

Ce document est à nous **retourner** dûment complété et signé, accompagné de votre règlement, à l'aide de l'enveloppe jointe.

Vous pouvez également solliciter la validation de votre permis avec paiement par carte bancaire, via le site Internet de la Fédération [www.chasseurdelyonne.fr](http://www.chasseurdelyonne.fr), (**actif début juin 2023**).

### RAPPELS

#### **- Bécasse des bois : possibilité de saisir les prélèvements sur CHASSADAPT -**

Sur le bon de commande, il vous est donné le choix de demander le carnet de prélèvement « bécasse des bois » papier **OU de déclarer vos prélèvements sur votre smartphone, grâce à l'application « CHASSADAPT ».**

**ATTENTION** : Tout choix d'un carnet papier est définitif, il n'est pas possible de basculer sur CHASSADAPT en cours de saison.

### IMPORTANT :

**Les chasseurs nés en France, doivent compléter OBLIGATOIREMENT la commune, le département, ainsi que le pays de naissance.**

**Les chasseurs étrangers précisent uniquement le lieu et le pays de naissance.**

**Il s'agit d'une information indispensable pour confirmer l'identité d'une personne, notamment dans le cadre du FINIADA (Fichier National d'Interdiction et de Détention d'Armes).**

**Les chasseurs ayant effectué leur validation 2022/2023 par internet (= e-validation), ne recevront pas de « bon de commande » papier pour la campagne 2023/2024.**

**Ne pas vous déplacer au Siège de la fédération, aucune validation n'étant délivrée immédiatement.**

**La Direction Générale des Finances Publiques n'acceptant plus les dépôts en espèces, la Fédération se voit contrainte de refuser tout paiement en espèces de la validation du permis de chasser.**

Restant à votre disposition et bonne saison de chasse.

Le Président



O. LECAS



## NOTICE D'INFORMATION POUR VALIDER VOTRE PERMIS

**1<sup>ère</sup> étape** - Recto du bon de commande :

**Cadre A** : vérifiez que vos nom, prénom (s), adresse, date de naissance, département, commune et pays de naissance, ainsi que vos références du permis de chasser, soient complets et corrects.

Où trouver le n° du permis de chasser :

- A côté de la photo pour ceux qui ont le permis de couleur verte
- En bas à droite pour ceux qui ont le nouveau format « carte d'identité ».

**Cadre B** : Complétez, le cas échéant, **vos prénoms** dans l'ordre de l'Etat Civil et corrigez les autres informations si le cadre A comporte des erreurs.

**Cadre C** : A remplir pour nous permettre de vous joindre, si besoin.

**Cadre D** : A compléter uniquement pour les mineurs ou majeurs sous tutelle.

**Cadre E** : « Causes d'incapacité » - A lire attentivement, puis compléter et signer obligatoirement l'attestation en dessous.

**2<sup>ème</sup> étape** - Verso du bon de commande

\* **Vous avez le choix entre la validation départementale YONNE ou la validation nationale.**

Cochez la validation souhaitée, avec ou sans assurance.

\* **RAPPEL** : Pour le carnet de prélèvement bécasse, vous pouvez opter entre continuer au format papier ou déclarer vos prélèvements via l'application « CHASSADAPT ».

\* **Pour une validation temporaire**, appelez le **03 86 94 22 99** ; nous vous enverrons un formulaire spécifique ou vous pouvez la régler par carte bancaire directement en ligne sur notre site internet.

**3<sup>ème</sup> étape** - **Etablir le chèque correspondant à votre choix à l'ordre de REGIE CHASSE 89.**



**NE PAS ARRONDIR LE MONTANT DU REGLEMENT !**

- **Plus aucun paiement en espèces n'est accepté.**

**4<sup>ème</sup> étape** - Joignez dans l'enveloppe pré-adressée à cet effet, le bon de commande **complété et signé**, ainsi que votre règlement. Affranchir au tarif en vigueur.

**IMPORTANT**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON SIGNE SERA SYSTEMATIQUEMENT RENVOYE**



Au cas où vous n'auriez pas l'enveloppe pré-adressée, le bon de commande et le règlement sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne**  
**20 avenue de la Paix**  
**BP 80168 – ST GEORGES SUR BAULCHE**  
**89003 AUXERRE CEDEX**

**RAPPEL** :

- Vous devez obligatoirement être assuré pour valider votre permis de chasser.